



## Aide à l'insertion professionnelle des travailleurs handicapés

### Objet

Ces actions permettent de soutenir et promouvoir l'insertion professionnelle des personnes handicapées en milieu ordinaire de travail :

- Par le développement du partenariat avec tous les organismes et services intervenant dans ce secteur,
- Par des aides financières appropriées visant à compenser les surcoûts liés au handicap.

### Aides financières

Elles peuvent être attribuées en attente ou en complément des aides légales. Elles concernent à la fois les exploitants, les salariés et les employeurs.

### Leur finalité

- Création, adaptation du poste de travail,
- Aménagement du poste de travail ou de son accès,
- Formation, encadrement, frais pédagogiques,
- Hébergement et déplacement de la personne handicapée,
- Création d'un emploi indépendant ou d'une petite entreprise,
- Embauche d'un ouvrier de remplacement pour un exploitant temporairement handicapé,
- Compensation du temps passé à l'encadrement du travailleur handicapé.

### Constitution du dossier

Il est constitué par un travailleur social de la MSA spécialisé dans l'accompagnement des travailleurs handicapés.

### Montant

Il est fixé par la Commission Sociale de la Caisse, après étude approfondie du dossier et concertation avec les intéressés.